

Un état des lieux des inégalités femmes-hommes dans les territoires ruraux

Comme l'a mis en exergue un rapport du Haut-conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes remis en juin 2014 à la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports¹, les inégalités femmes-hommes se rencontrent dans tous types de territoires, mais elles s'expriment avec une acuité particulière dans les territoires fragiles (territoires ruraux, quartiers prioritaires de la politique de la ville) où elles se croisent souvent avec les difficultés économiques et sociales qui s'y font jour.

La présente note est centrée sur la situation des territoires ruraux définis ici à partir d'un critère de densité : principalement à travers les communes très peu denses (4,2 % de la population, soit environ 3 millions d'habitants). Elle présente une série d'indicateurs sexués clés² pour mieux objectiver la situation des femmes et les inégalités auxquelles elles sont confrontées dans ces territoires comparativement aux hommes et à la situation dans les autres territoires. Elle valorise en les complétant des travaux pilotés par le CGET en lien avec le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), le secrétariat général du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEf-h) et l'INSEE.

Les espaces très peu denses principalement concernés par ces données font face à un vieillissement marqué de leur population (en 2010, 28 % de plus de 60 ans contre 23 % en métropole), et donc à une part particulièrement élevée de femmes âgées. Corrélativement, la part des moins de 20 ans (26 %) y est nettement inférieure à la moyenne en métropole (31 %).

THÉMATIQUE ÉDUCATION-FORMATION

Un fort déficit de formation chez les femmes âgées de plus de 50 ans qui s'inverse pour les jeunes générations

Si la proportion de femmes (non scolarisées de plus de 15 ans) peu diplômées³ au sein des communes très peu denses (62 %) est globalement supérieure de 6 points à celle de la France, ce fort déficit de formation concerne surtout les femmes de plus de 50 ans (58,6 % de cette population est sans diplôme dans les territoires très peu denses contre 53,1 % en France). Ainsi, chez les jeunes femmes (15-29 ans) la part de celles qui n'ont aucun diplôme est au contraire plus faible qu'en France (respectivement 14,3 % et 17,7 %). Par ailleurs, dans les territoires très peu denses et pour les personnes non scolarisées

1 Rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes du 19 juin 2014, « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragiles ».

2 Les données qui figurent dans cette note proviennent principalement du recensement de la population millésimé 2012 dont les résultats sont produits à partir d'enquêtes annuelles de recensement collectées entre 2010 et 2014.

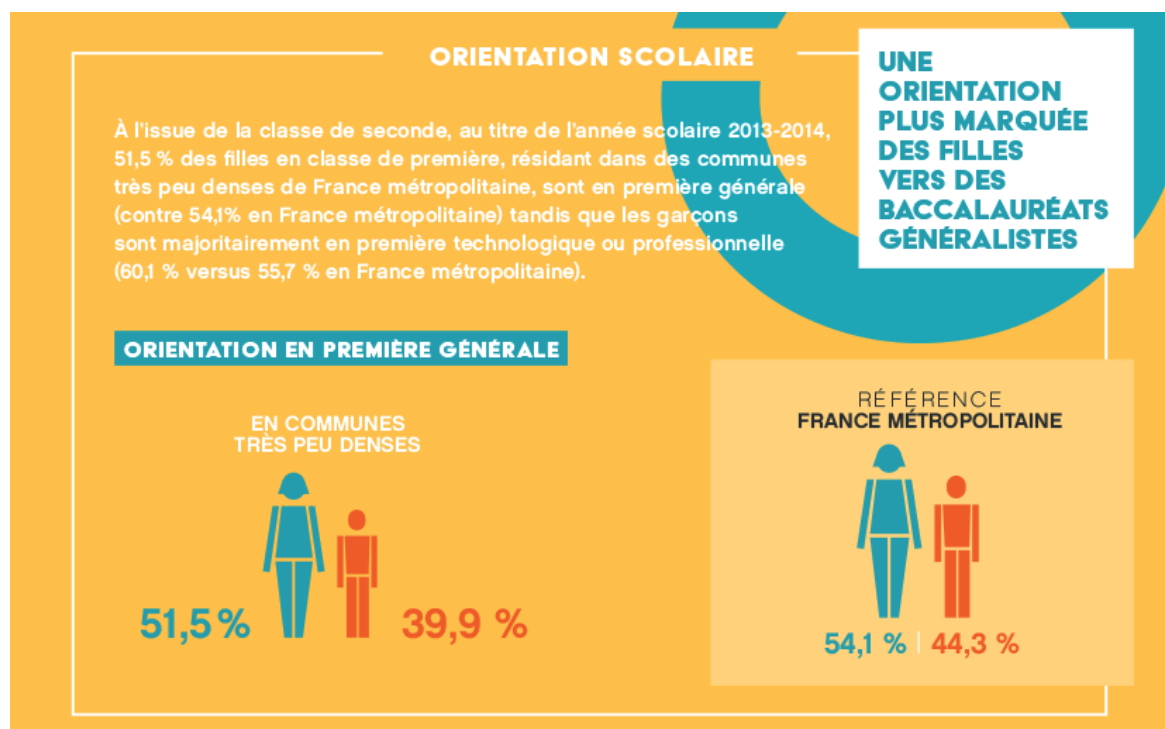
3 Il s'agit des femmes sans diplôme, ou diplômées d'un brevet des collèges du CEP, d'un CAP ou BEP

de plus de 15 ans, l'écart entre les deux sexes est en faveur des femmes, ces dernières étant ainsi moins souvent peu diplômées que les hommes (écart de 5 points).

Corrélativement, la part des femmes diplômées de l'enseignement supérieur des communes très peu denses est plus faible qu'au niveau national (21 % des femmes contre 27 %), mais l'écart avec les hommes est important (5 points, en faveur des femmes, versus 2 points au niveau national). Dans ces territoires, on constate une très forte progression de la part des femmes diplômées du supérieur entre les générations (12,1 % chez les plus de 50 ans, 33,6 % parmi les femmes de 15 à 29 ans).

Une orientation plus marquée des filles vers des baccalauréats généralistes

En ce qui concerne l'orientation à l'issue de la classe de seconde, au titre de l'année scolaire 2013-2014, 51,5 % des filles en classe de première, résidant dans des communes très peu denses de France métropolitaine, sont en première générale (contre 54,1 % en France métropolitaine) tandis que les garçons sont majoritairement en première technologique ou professionnelle (60,1 % versus 55,7 % en France métropolitaine). Dans les territoires très peu denses, la filière S est encore plus plébiscitée qu'ailleurs (66,3 % des garçons et 46,8 % des filles de première généraliste, versus 65,2 % et 44,7 % en France métropolitaine), de même pour la filière ES alors que la part des élèves de première L y est inférieure pour les deux sexes.



Les élèves en première année de bac pro représentent près de la moitié des étudiants inscrits en premières technologique ou professionnelle (49,8 %). Ce fait est encore plus

marqué pour les élèves habitant dans les territoires très peu denses (52,1 %), en particulier les garçons (55 % pour les garçons contre 48,9 % pour les filles des territoires très peu denses). Parmi les filières technologiques, les filles de premières technologique ou professionnelle se dirigent principalement vers les filières de services (STMG, ST2S et STD2A) pour 34,2 % d'entre elles et les garçons vers les filières de production (STL et STI2D) pour 16,3 % d'entre eux. Dans les territoires très peu denses, les filières de services sont moins suivies (-3 points), en particulier chez les garçons (-4 points) en faveur des filières de production (+1 point pour les garçons et semblable à France entière pour les filles).

Les élèves de lycées généralistes ou technologiques sont pratiquement quatre fois plus souvent en internat (13,5 % des filles et 13,9 % des garçons) lorsqu'ils résident dans des communes très peu denses.

Enfin, les filles sont minoritaires (46,6 %) dans les lycées agricoles situés dans des communes très peu denses, mais majoritaires (56,7 %) dans l'ensemble des lycées agricoles de France métropolitaine.

THÉMATIQUE EMPLOI-ACTIVITÉ

Un accès à l'emploi particulièrement difficile pour les femmes plus exposées au chômage que les hommes

Avec d'autres facteurs liés à l'état du marché du travail dans les territoires, à la mobilité, à la garde des enfants ou encore aux discriminations, le niveau de formation intervient dans l'accès à l'emploi des femmes.

Au sein des communes très peu denses, le taux d'emploi des femmes est relativement élevé : plus de six femmes sur dix (62,8 %), âgées de 15 à 64 ans, occupent un emploi en 2012, soit un taux supérieur de 3 points au niveau France métropolitaine. Il est néanmoins inférieur de 8 points à celui des hommes dans ces territoires, un écart comparable à celui de l'ensemble du pays.

Si, dans ces territoires, le chômage est plus faible qu'ailleurs, les femmes y sont plus fréquemment confrontées que les hommes (11 %, 2,4 points de plus que les hommes) en 2012, particulièrement chez les jeunes de 15 à 24 ans (taux de chômage de 28,1 % pour les femmes avec un écart de 6,3 points par rapport aux hommes).

Une part élevée d'employées comme en France métropolitaine

En 2012 au sein des communes très peu denses de France métropolitaine, les femmes sont le plus souvent employées (23,8 % d'entre elles) comme au niveau France métropolitaine (24,2 %) contre seulement 5 % des hommes (8,2 % au niveau France métropolitaine). 5,9 % des femmes sont ouvrières (contre 4,8 % pour la France métropolitaine) dans ces territoires sachant que comme pour la France entière, la part ouvriers chez les hommes y est environ quatre fois plus élevée.



Alors que les agriculteurs exploitants représentent 8,4 % des hommes actifs des territoires très peu denses (contre 1,4 % au niveau national), cette catégorie ne regroupe que 3,3 % des femmes actives dans ces territoires contre 0,5 % pour la France métropolitaine. Parmi les agriculteurs non-salariés, les femmes représentent un quart des chefs d'entreprise agricole mais 84,6 % des conjoints collaborateurs dans les territoires très peu denses de France.

Comme pour les hommes des territoires très peu denses (6,2 % versus 5,1 %), la part des femmes de catégorie socio-professionnelle « artisans, commerçants, chefs d'entreprise » dans ces territoires (2,6 %) est légèrement supérieure à celle de la France métropolitaine (1,9 %). Le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a adopté une mesure (n°39) visant à développer l'entrepreneuriat des femmes en milieu rural.

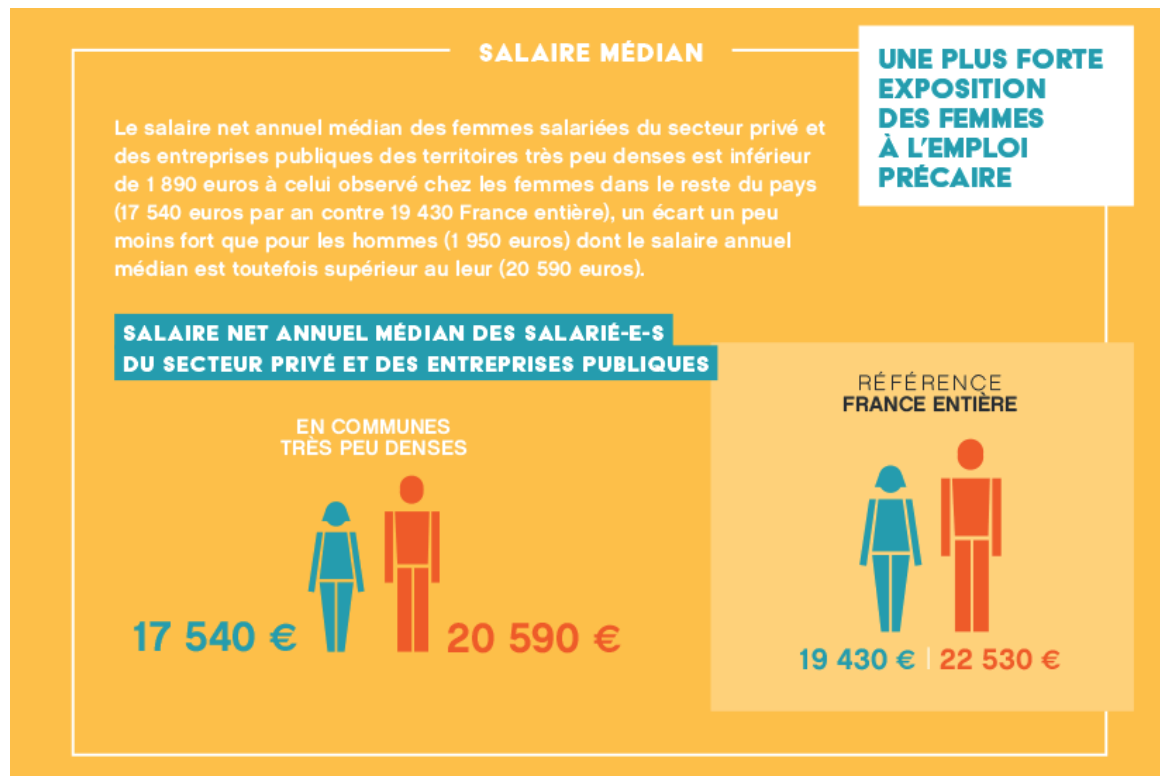
La part des femmes cadres et professions intellectuelles supérieures dans ces communes est deux fois moins élevée (3,4 %) que celle de France métropolitaine, l'écart étant encore plus important pour les hommes (4,9 % versus 11,2 %).

Une plus forte exposition des femmes à l'emploi précaire

Enfin, l'emploi précaire⁴ est légèrement plus fréquent pour les femmes des territoires ruraux de France métropolitaine qu'ailleurs (en particulier chez les 20-24 ans où il concerne 49,4 % des femmes salariées et 37,7 % des hommes salariés). La part des femmes occupant un emploi à temps partiel y est quatre points plus élevée que pour la France entière (30,6 % chez les 25-54 ans et 35 % chez les plus de 55 ans) et très nettement supérieure à celle des hommes (respectivement 5,2 et 14,2 %). De même, le salaire net annuel médian des femmes salariées du secteur privé et des entreprises publiques des territoires très peu denses est inférieur de 1 890 euros à celui observé chez les femmes

⁴ L'emploi précaire concerne tous les contrats qui ne sont pas des CDI (interim, apprentissage, stages, emplois aidés, CDD)

dans le reste du pays (17 540 euros par an contre 19 430 France entière), un écart un peu moins fort que pour les hommes (1 950 euros) dont le salaire annuel médian est toutefois supérieur au leur (20 590 euros).



Compte tenu de l'importance des questions d'emploi en terme d'égalité femmes-hommes, le CGET a décidé, en lien avec le SDFE, de conduire une étude visant à mieux qualifier la situation des femmes par rapport à l'emploi au sein des territoires ruraux, à identifier les différents freins directs et périphériques et en contrepartie les leviers en vue d'optimiser les mesures facilitant l'accès des femmes à l'emploi dans ces territoires. Cette étude actuellement en cours est réalisée par les cabinets Geste et Perfegal.

Des femmes retraitées très présentes

La part des retraités est bien plus élevée dans les communes très peu denses que pour la France métropolitaine (+6 points) : 34,1 % des femmes et 32,2 % des hommes y sont ainsi retraités, en lien avec un vieillissement marqué de la population dans ces territoires. Il en résulte des enjeux en termes d'accompagnement des personnes âgées, d'adaptation des politiques publiques à la problématique du vieillissement, mais aussi des opportunités en ce qui concerne le développement de la « silver économie ».

THÉMATIQUE FAMILLES-MÉNAGES

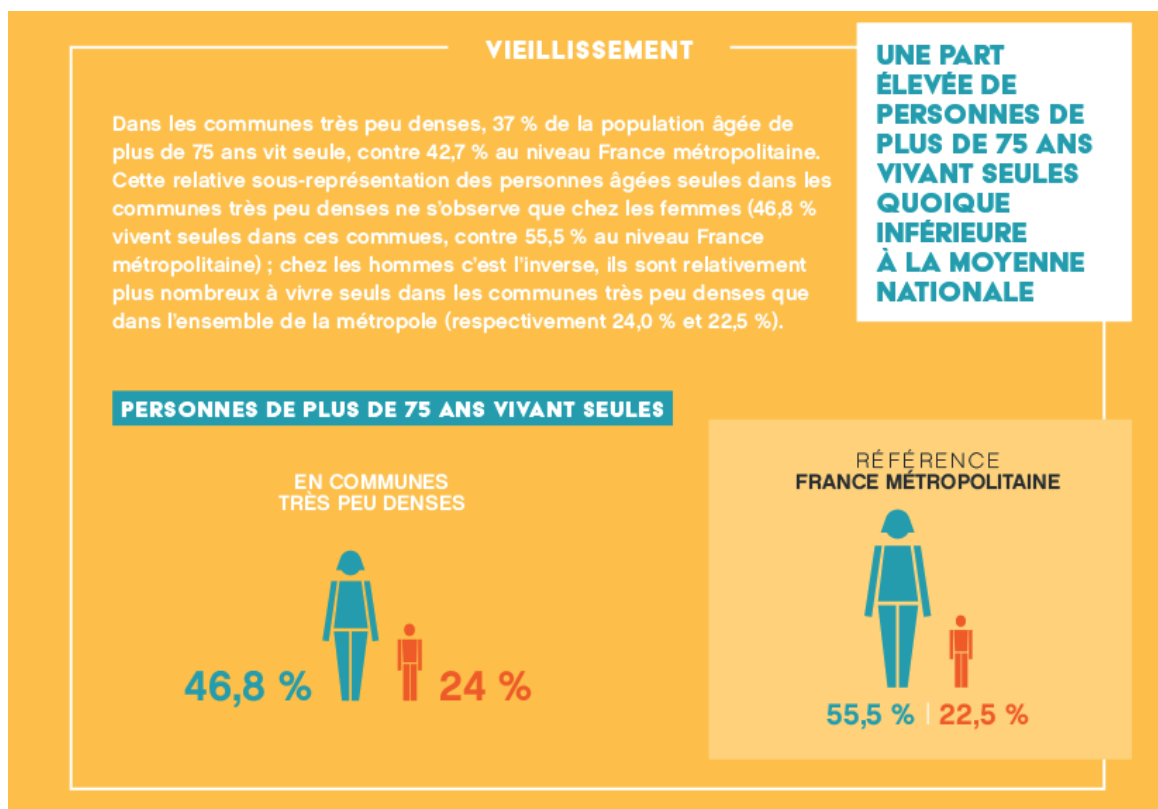
Une maternité légèrement plus âgée et une moindre présence des familles monoparentales

Dans les communes très peu denses de France, la part des jeunes mères (moins de 25 ans) parmi les mères est légèrement plus faible (11,2 %) qu'au niveau France entière (13,6 %).

La part des familles monoparentales est également inférieure dans ces territoires au niveau de la France métropolitaine : en 2012, dans ces communes, 9,3 % des familles sont monoparentales (contre 14,9 % pour la France entière), avec dans 74,1 % des cas une femme comme parent (contre 83,2 % toutes communes confondues).

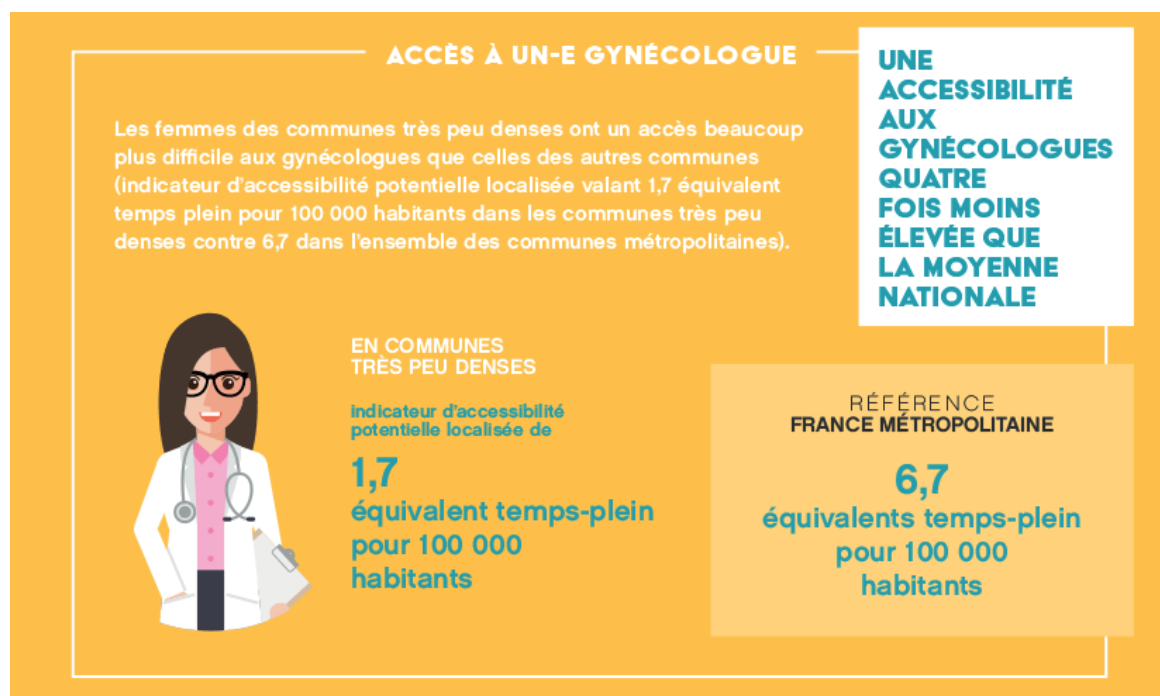
Une part élevée de personnes de plus de 75 ans vivant seules quoique inférieure à la moyenne nationale

Dans les communes très peu denses, 37 % de la population âgée de plus de 75 ans vit seule, contre 42,7 % au niveau France métropolitaine. Cette relative sous-représentation des personnes seules dans les communes très peu denses ne s'observe que chez les femmes (46,8 % vivent seules dans ces communes, contre 55,5 % au niveau France métropolitaine) ; chez les hommes c'est l'inverse, ils sont relativement plus nombreux à vivre seuls dans les communes très peu denses que dans l'ensemble de la métropole (respectivement 24 % et 22,5 %). Comme dans les autres territoires, cette situation interroge les modes de prise en charge des personnes âgées, et notamment la solidarité familiale.



Une accessibilité aux gynécologues quatre fois moins élevée que la moyenne nationale

Les femmes des communes très peu denses ont un accès beaucoup plus difficile aux gynécologues que celles des autres communes (indicateur d'accessibilité potentielle localisée⁵ valant 1,7 équivalent temps plein pour 100 000 habitants dans les communes très peu denses contre 6,7 dans l'ensemble des communes métropolitaines).



Cet état de fait doit être appréhendé dans le contexte plus large de territoires très peu denses généralement en souffrance en matière de démographie médicale.

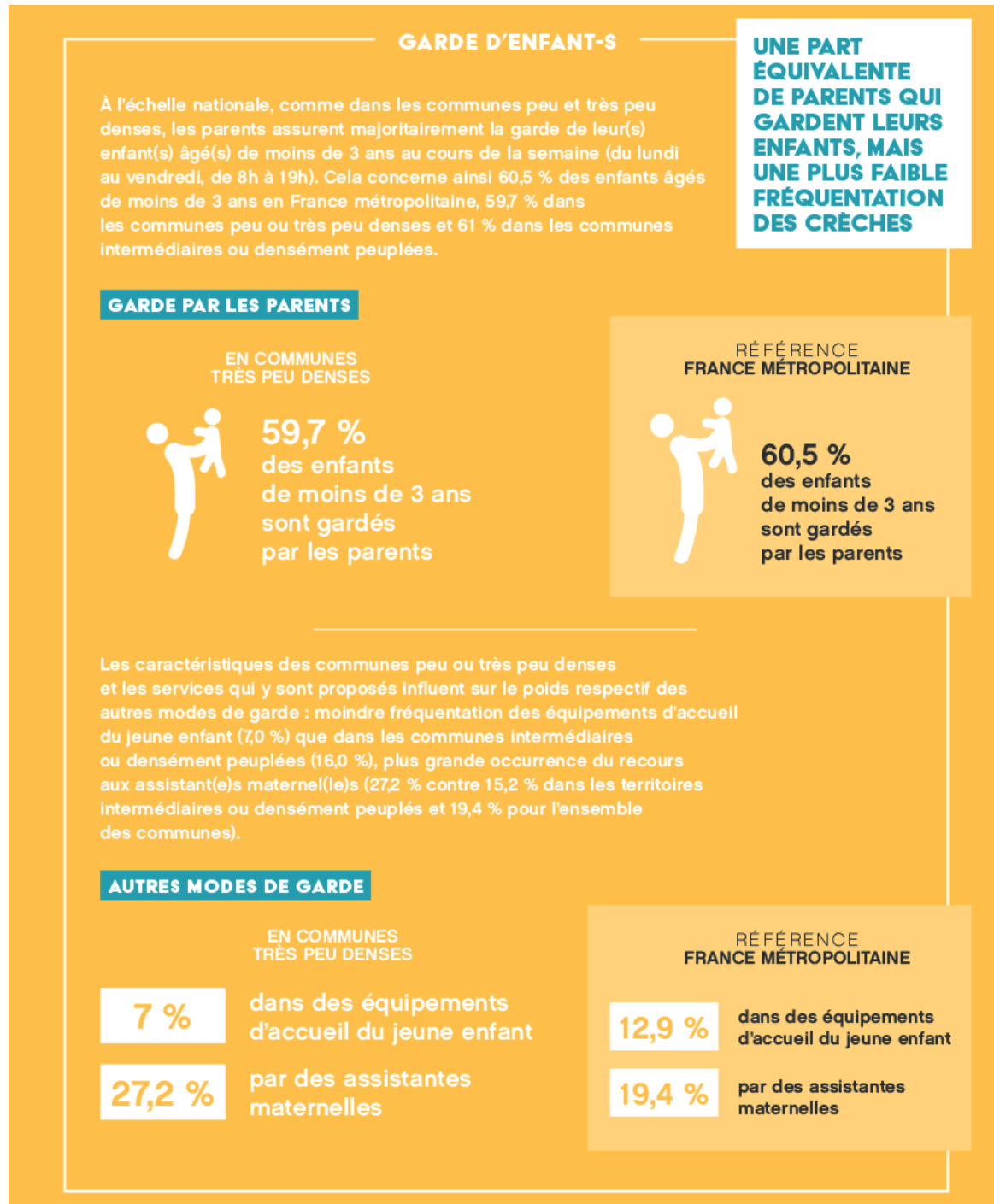
Une part équivalente de parents qui gardent leurs enfants, mais une plus faible fréquentation des crèches

À l'échelle nationale, comme dans les communes peu et très peu denses, les parents assurent majoritairement la garde de leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de 3 ans au cours de la semaine (du lundi au vendredi, de 8h à 19h). Cela concerne ainsi 60,5 % des enfants âgés de moins de 3 ans en France métropolitaine, 59,7 % dans les communes peu ou très peu denses et 61 % dans les communes intermédiaires ou densément peuplées.

Les caractéristiques des communes peu ou très peu denses et les services qui y sont proposés influent sur le poids respectif des autres modes de garde : moindre fréquentation des équipements d'accueil du jeune enfant (7 %) que dans les communes in-

⁵ Cet indicateur disponible au niveau de chaque commune, a été développé par la DREES et l'IRDES pour mesurer l'adéquation spatiale entre l'offre et la demande de soins de premier recours à un échelon géographique fin. En prenant en compte l'activité des professionnels et la structure par âge de la population pouvant recourir aux soins, il vise à améliorer les indicateurs usuels d'accessibilité aux soins (distance d'accès, densité...). Il se mesure en équivalents temps plein (ETP) pour 100 000 habitants.

termédiaires ou densément peuplées (16 %), plus grande occurrence du recours aux assistant(e)s maternel(le)s (27,2 % contre 15,2 % dans les territoires intermédiaires ou densément peuplés et 19,4 % pour l'ensemble des communes).

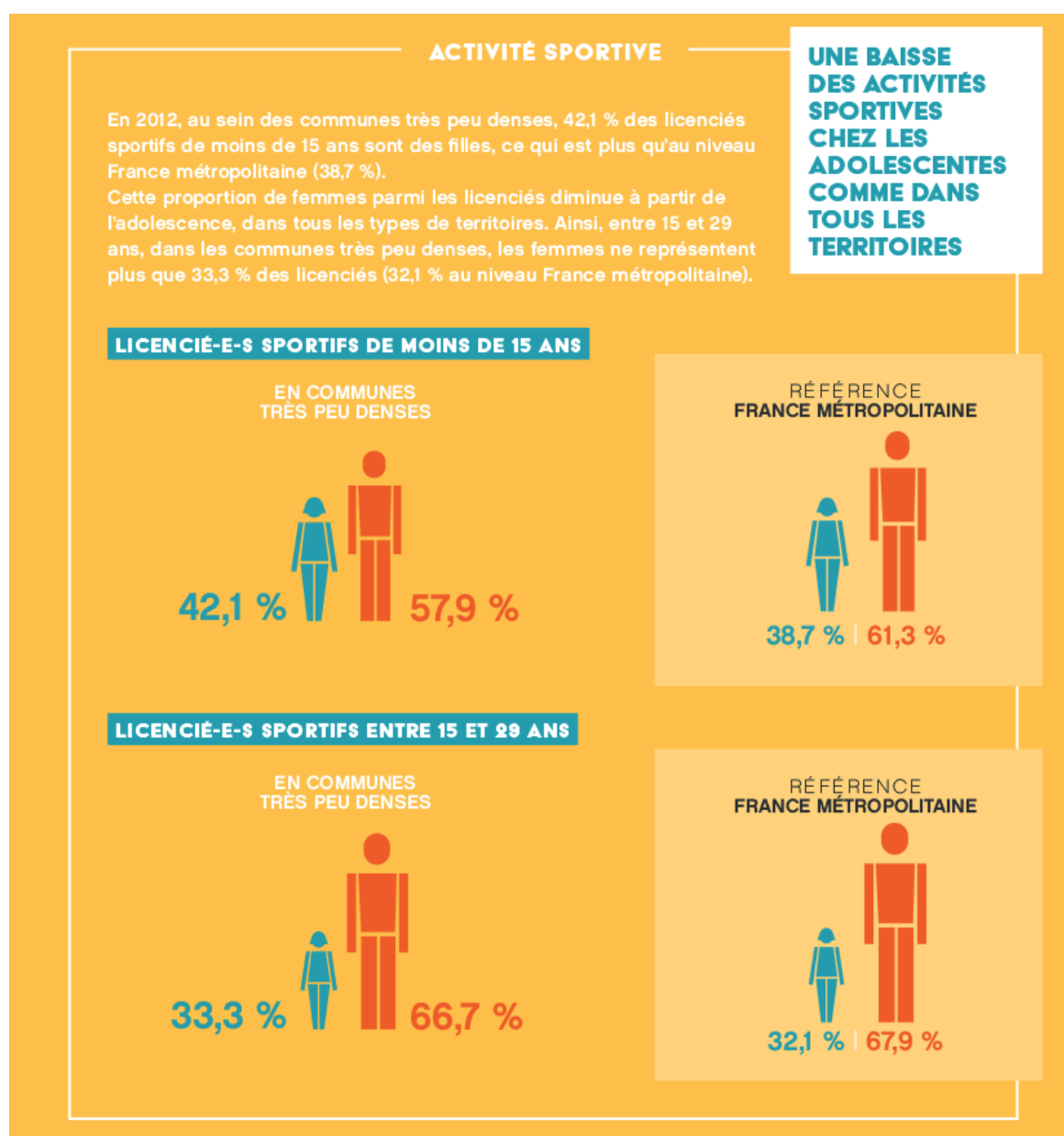


THÉMATIQUE MODES DE VIE

Une baisse des activités sportives chez les adolescentes comme dans tous les territoires

En 2012, au sein des communes très peu denses, 42,1 % des licenciés sportifs de moins de 15 ans sont des filles, ce qui est plus qu'au niveau France métropolitaine (38,7 %).

Cette proportion de femmes parmi les licenciés diminue à partir de l'adolescence, dans tous les types de territoires. Ainsi, entre 15 et 29 ans, dans les communes très peu denses, les femmes ne représentent plus que 33,3 % des licenciés (32,1 % au niveau France métropolitaine).



Le développement du sport et des pratiques sportives des filles et des femmes dans les territoires fragiles comme ailleurs constitue un enjeu important mis en avant par le Haut-conseil à l'égalité femmes-hommes dans son rapport Egaliter de juin 2014 qui souligne que « l'offre de loisirs sportifs et culturels serait principalement destinée à un public masculin. »

Un sentiment d'insécurité plus élevé chez les femmes que chez les hommes

Au sein des communes peu et très peu denses de France métropolitaine, la part des femmes de plus de 18 ans exprimant un sentiment d'insécurité dans leur commune est deux fois supérieure à celle des hommes (7,1 % contre 3,4 %). Mais cette proportion est deux fois plus faible que chez les femmes des autres communes. Cette moindre occurrence du sentiment d'insécurité est à comparer avec un taux de victimation plus faible qu'au national s'agissant à la fois des menaces et injures (8,7 % contre 11,1 %) et des vols ou tentatives de vols avec ou sans violence (1,4 % chez les femmes de 18 à 29 ans contre 2,3 % en France métropolitaine). La différence est moindre pour ce qui concerne les femmes de 18 à 29 ans victimes de violences physiques ou sexuelles (4 % contre 4,8 % pour la France métropolitaine).

De façon à mieux prévenir les violences et accompagner les femmes victimes en milieu rural et dans les territoires fragiles, le 5e Plan de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019) prévoit le développement de partenariats entre les maisons de services au public et les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Sources

Insee - Recensement 2012, DADS 2012 ; DEPP, fichier élèves, année scolaire 2013-2014 ; DREES, Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 2013 ; SNIIR-AM ; CNAM-TS ; Exploitation DREES - APL 2013 ; MEOS, MVJS - Licences sportives 2012 ; Insee, ONDRP, enquête CVS 2010 à 2014.

Auteurs

Kim Antunez, Brigitte Baccaïni, Eric Lenoir, Alice Takacs (CGET)

Contact

Commissariat général à l'égalité des territoires
Sous-direction de l'observation et des analyses statistiques
& Mission de coordination de l'action interministérielle et sectorielle
5 rue Pleyel
93 283 Saint-Denis Cedex
01.85.58.60.00